



rtisans

toute l'information pour votre entreprise



Dossier Alternance : le bon choix pour recruter

BON À SAVOIR

Créer du contenu impactant sur les réseaux sociaux

ÇA VOUS CONCERNE

Affichage des prix : rappel réglementaire

Projet de réforme fiscale en bref

La revue de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
BP 4186 - 98 846 Nouméa Cedex - NOUVELLE-CALÉDONIE



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NOUVELLE-CALÉDONIE

AVEC GROUPAMA-GAN, EVA PROTÈGE SON ACTIVITÉ ET SON AVENIR.

**DEMANDEZ VOTRE BILAN ASSURANTIEL
ET PROFITEZ DE 2 MOIS GRATUITS SUR VOS CONTRATS PROS.**



groupama-gan.nc

Pour les conditions et limites des garanties, se reporter au contrat.

Offre valable du 22 août au 22 octobre 2022, sur la première année de cotisation uniquement pour toute souscription à un nouveau contrat professionnel et/ou agricole PAPI, GARASSUR, MRB, OPTIMUT. Caisse Locale d'Assurance Mutuelle Agricole du Pacifique. Caisse réassurée par GAN OUTRE MER IARD SA au capital de 7 807 392 euros. 344 877 881 RCS Paris. 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Etablissement de Nouvelle-Calédonie: Complexe Le Centre - Ducos - 30 route de la Baie des Dames - BP DCS14 - 98865 NOUMEA CEDEX. Document et visuels non contractuels. Édité par Gan Outre-Mer. Juin 2022.

DEVENEZ CLIENT

 **25 55 00**



Groupama
PACIFIQUE

4 ACTUS

12

PLANNING FORMATIONS

- Formations support à l'entreprise, formations réglementaires, formations techniques

14

ZOOM FORMATION

- Règles de salubrité des denrées alimentaires

16

APPRENTISSAGE

- Pierre-Olivier Delarue, tuteur et Chef d'équipe chez Bois Concept
- Marcus Touyada, alternant en Titre Professionnel Charpentier Bois

18

INTERNET : VOIR ET ÊTRE VU

20

VOS RENDEZ-VOUS CMA

23

BON À SAVOIR

- Le risque routier professionnel
- Créer du contenu impactant sur les réseaux sociaux

32

ÇA VOUS CONCERNE

- Affichage des prix : Rappel réglementaire
- Le projet de réforme fiscale du gouvernement Orientations de 2022 à 2023

34

SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

- Les règles d'hygiène alimentaire

37

SAVOIR-FAIRE

- Valentin Corap, électricien
- Fabien Guala Molino, revêtement de sols



Alternance : l'équation du succès

Les apprentis d'aujourd'hui sont les professionnels et les repreneurs de demain et l'alternance prouve chaque année sa pertinence. L'engouement suscité auprès des candidats est grandissant pour ce parcours d'excellence. Avec un taux de réussite aux examens de 94 % l'année dernière pour le Centre de formation de l'artisanat et un taux d'insertion professionnelle supérieur à 80 %, la qualité des formations proposées répond aux attentes de vos entreprises et du Territoire. Voie de réussite, transmission de nos savoir-faire : l'apprentissage met l'entreprise au cœur de son équation du succès. En vous engageant dans la formation d'un alternant, vous bénéficiez d'avantages financiers et d'un accompagnement sur-mesure par nos équipes, vous anticipez les évolutions de votre métier et développez de nouvelles compétences, vous pérennisez votre activité, vous anticipez vos besoins de recrutements et vous contribuez à une meilleure qualification dans votre secteur d'activité. Bref, vous avez tout à gagner en embauchant un alternant ! Vous exercez dans l'un des treize métiers enseignés en alternance au CFA et souhaitez préparer votre avenir ? Rejoignez le vivier de nos entreprises formatrices ! Le recrutement bat actuellement son plein.

Élisabeth RIVIERE
Présidente de la CMA-NC

27

DOSSIER

Alternance : Le bon choix pour recruter



Agenda des salons

Salon Kids expo

● **du vendredi 9 au dimanche 11 septembre.**

Ce Salon est une nouveauté du calendrier de la Maison des artisans, il présentera les activités et produits liés à la jeunesse : de 0 à 16 ans.

Mode, activités sportives et de loisirs... informations sur les permis de conduire voiturettes, animations (défilés, démonstrations, jeux...).

DIGIEXPO

● **21 & 22 septembre**

Le salon des solutions numériques pour l'entreprise

Ce salon des solutions professionnelles digitales est LE rendez-vous incontournable pour les patentés, TPE et PME calédoniennes qui veulent faire du numérique un levier de croissance pour leur entreprise !

La DIGIEXPO se déroulera le mercredi 21 septembre à partir de midi et toute la journée le jeudi 22 septembre à la Maison des artisans, avec les experts locaux du digital : prestataires de services, fournisseurs et votre CMA-NC, entre autres. L'objectif est d'être au plus près de vos besoins en transformation numérique. Où en êtes-vous dans la numérisation de votre activité ? Quels sont les outils pour développer votre chiffre d'affaires ? Par où commencer et comment faire ? Quelles sont les aides financières possibles ? Les réponses vous attendent sur ce salon. Artisans, vous avez tout à gagner à venir à ce rendez-vous, que vous soyez débutant(e) ou dirigeant(e) d'une structure déjà ultra-connectée.

Les entreprises arrivées à maturité digitale sont 26 % plus rentables que leurs concurrentes* !

**En 2021, d'après l'Association de l'économie numérique.*

32^e Salon Bât Expo

● **du vendredi 31 septembre au dimanche 2 octobre.**

Le salon emménage au Parc des Expos de Nouville sur 7 000 m² de surface d'exposition ! Un Rendez-vous important pour les professionnels du bâtiment : innovations et savoir-faire, s'exposent. De nombreux exposants seront présents pour vous guider et vous conseiller dans vos projets de construction, de rénovation ou d'embellissement.

Salon Echappée Nord

● **samedi 1^{er} octobre.**

Organisé par Tourisme Province Nord, ce salon présente le secteur touristique de la province Nord. Ses différents hébergements : hôtels, gîtes, tables d'hôtes..., mais aussi les activités et les loisirs à réaliser : randonnées équestres et pédestres, plongées, activités nautiques, tissage, artisanat et gastronomie locale...

Salon Saveurs et Traditions

● **du jeudi 06 au dimanche 09 octobre.**

Un Rendez-vous qu'on ne présente plus ! Gourmets et gourmands s'y retrouvent autour des spécialités culinaires en vente à emporter, les arts de la table, les produits d'épicerie fine. C'est l'occasion également de déjeuner au restaurant d'application du lycée Escoffier qui y installe son savoir-faire le temps du salon.

9^e Forum de l'immobilier

● **du vendredi 28 au dimanche 30 octobre.**

C'est le rendez-vous important pour les personnes qui ont pour projet d'acquiesir ou de vendre un bien immobilier. Ce Forum rassemble en un même lieu la plupart des agences immobilières de la place, mais aussi des promoteurs, des constructeurs de villas ou d'appartements ainsi que des organismes incontournables tels que SIC, SECAL et des représentants des provinces.

+ d'infos et inscription :

**Maison des artisans - Tél. 77 30 90 et 27 56 85
ou artisans@lagoon.nc**

Transmission-reprise : Comment se préparer ?

Le site de la CMA-NC comptabilise en ce moment **18 annonces d'entreprises à céder**. On retrouve par exemple des entreprises de fabrication de crêpes, boulangerie-pâtisserie, agencement et rénovation, peinture, boucherie, coiffure, menuiserie ...

En provinces Sud, Nord et Îles, **la CMA-NC vous accompagne** pour la transmission de votre activité à un repreneur.

Une nouvelle étape dans l'évolution de votre entreprise et une phase de questionnement pour vous : Pourquoi céder mon entreprise ? Comment en fixer le prix ? Mon entreprise est-elle encore viable ?

C'est au travers de rendez-vous individuels que nos conseillers répondront à vos questions et vous guideront gratuitement dans vos démarches de cession.

Ils vous aideront de la conception du diagnostic de votre entreprise, à la préparation à la vente et la mise en relation avec des repreneurs jusqu'au processus final de transmission.

Si vous vous décidez à vendre votre entreprise, votre annonce pourra elle aussi apparaître sur notre site internet ainsi que le site national Bourse des opportunités artisanales. Vous gagnerez en visibilité et cela vous permettra d'attirer plus de repreneurs.

+ d'infos :

**Jessy Bonnefis, conseillère économique
spécialisée en transmission :**

Tél. 24 32 62 ou jessy.bonnefis@cma.nc

**Consulter les annonces de reprises d'entreprise sur notre
site : cma.nc>créer-son-entreprise>reprise>consulter-les-annonces**

Transporteurs : Association professionnelle

L'association des transporteurs de personnes TRP.NC regroupe une trentaine d'entreprises de transport de personnes, qu'elles soient enregistrées sous l'activité de VLC ou de TRP. Cette association œuvre pour la profession en organisant des groupes de travail ou encore en participant à la commission des transports de la DITTT.



Un de ses axes stratégiques est **la professionnalisation des entreprises de transports**

scolaires et touristiques : Respect de la **sécurité** et de la **réglementation**. Elle porte également un projet visant à favoriser le respect des aires de stationnement réservées aux TRP près des écoles.

Vous souhaitez partager vos problématiques avec d'autres professionnels, échanger sur les besoins liés à votre métier et faire entendre votre voix, mais aussi bénéficier d'avantages ? Pensez à adhérer à cette association.

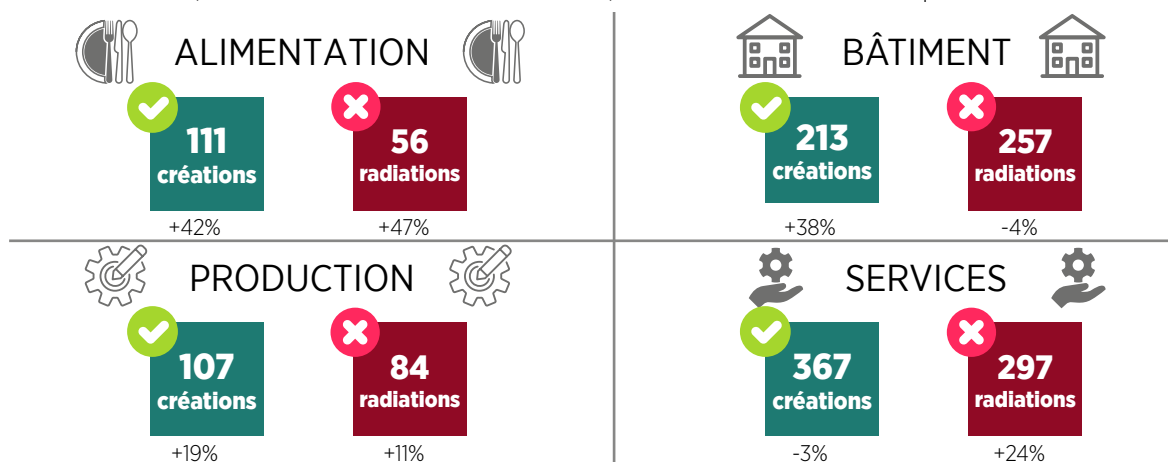
+d'infos!

Association TRP.NC - Tél. 93 43 34 ou trp.vlc.nc@lagoon.nc

Les mouvements d'entreprises du 1^{er} semestre



Entre le 1^{er} et le 30 juin, **le stock d'entreprises artisanales a augmenté de 104 établissements**. Comparé à la même période l'année dernière, la tendance est à la hausse du stock, avec 25 établissements de plus.



Le bâtiment est toujours l'unique secteur à perdre des effectifs au cours des 5 premiers mois de l'année (-44) mais dans une moindre mesure qu'en 2021 (-82). Les créations d'entreprises dans le secteur reprennent de manière dynamique. Cependant, le nombre de radiations y demeure plus élevé que les immatriculations, et ce, pour la 6^e année consécutive.

Fait notable dans le secteur des services, les radiations sont en augmentation : +24%, soit 57 radiations de plus par rapport à la même période l'an dernier. Toutefois, le solde d'entreprises reste positif (+70) mais très en deçà de celui de 2021 (+142).

+d'infos!

Chargée de missions CMA-NC, Tél. 28 23 37, **TAPEZ 1** ou christelle.vanhee@cma.nc

Artisanes, votre Nouméa Women's Forum du 15 au 17 septembre



La province Sud s'inscrit dans une démarche inclusive et souhaite à nouveau développer une série d'actions pour la promotion et le soutien du leadership au féminin. Suite au succès de la 1^{ère} édition en 2021, le Nouméa Women's Forum 2022 a pour thème **l'artisanat** : il vise à mettre en valeur l'engagement des femmes cheffes d'entreprise et promouvoir l'entrepreneuriat au féminin.

neuriat au féminin.

En préparation du Forum en septembre, la province Sud a déjà organisé, à La Foa et à Païta, des rencontres avec des femmes pour recueillir leurs questionnements et leurs attentes à travers des discussions animées par des experts de l'entrepreneuriat au féminin.

Au cours du Forum de septembre se tiendront à Nouméa des conférences et des masterclass animés par les partenaires de l'événement, dont la CMA-NC fait partie.

Le programme prévisionnel du Forum se décline ainsi :

Jeudi 15 septembre

Matin : Séance plénière avec une intervention de la CMA-NC (femmes et artisanat) avec un premier bilan du livre blanc de 2021. Est attendue une intervention des Compagnons du Devoir

Après-midi : Masterclass dont certaines seront animées par votre Chambre consulaire.

Vendredi 16 septembre

Masterclass toute la journée animées par la CMA-NC, des associations de femmes chefs d'entreprise, la province ainsi que d'autres partenaires.

Samedi 17 septembre :

Matin : Discussions et échanges avec les Compagnons du Devoir et les associations de femmes chefs d'entreprise.

Tout au long du Forum, un workshop sera installé dans les locaux de la province Sud avec les stands des partenaires, dont celui de la CMA-NC.

Les thèmes abordés lors de nos interventions concerneront la création d'entreprise, la gestion, le développement commercial,...

Pour rappel, Le 1^{er} Women's Forum en 2021, fut le plus important rassemblement féministe mondial depuis vingt-six ans. Le Forum Génération Égalité qui réunit les États, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé, définissent une série d'actions concrètes faisant progresser l'égalité femmes-hommes et les droits des femmes dans le monde.



Contactez la province Sud - Nouméa Women's Forum :
nwf@province-sud.nc

ARDICI : 11^e Comité d'attribution le 18 octobre : **Candidatez**

Le dernier comité ARDICI s'est réuni en avril. Celui-ci a validé dix nouvelles demandes d'adhésion dans des univers variés tels que les cosmétiques, la décoration, l'artisanat traditionnel, la mode et la bijouterie.

La marque collective compte aujourd'hui **126 adhérents !**

Artisans d'art, démarquez-vous et valorisez votre savoir-faire grâce à ARDICI, marque collective créée pour vous par la CMA-NC.

Le 11^e comité d'attribution se déroulera dans le courant du mois d'octobre pour les nouveaux adhérents.

Vous souhaitez candidater ?

- Retirez votre dossier de candidature : au siège de la CMA-NC ou dans ses antennes ou bien téléchargez-le sur le site **www.ardici.nc** rubrique **J'adhère**

- Envoyez le dossier : Avant le 15 septembre, faites parvenir par voie postale votre dossier complété accompagné de toutes les pièces justificatives

- Déposez un échantillon : Déposez un échantillon représentatif de votre production au siège de la CMA-NC ou dans les antennes 15 jours minimum avant le 4 octobre.



Dossier de candidatures et renseignements disponibles sur www.ardici.nc

Contactez Estelle Delamare, Conseillère économique CMA-NC - Tél. 76 87 41

ou estelle.delamare@cma.nc



Bâtiment & performance énergétique :

Apprendre en ligne !

La CMA-NC proposera dès septembre un nouvel outil de formation en ligne pour soutenir la montée en compétences des artisans en matière de performance énergétique des bâtiments (PEB). Ce sujet est en effet un **débouché intéressant** pour les professionnels qui pourront ainsi conseiller leurs clients.

Depuis juillet 2020, la norme dite PEB est en vigueur. D'application volontaire, cette norme a pour objectif d'améliorer la performance énergétique des bâtiments lors de leur construction et de leur rénovation, un impératif dans le contexte actuel, auquel les clients, publics comme privés, sont de plus en plus sensibles. Elle décrit un certain nombre de prescriptions concernant l'enveloppe et les équipements d'un bâtiment afin qu'il soit le moins consommateur d'énergie possible. Voici quelques exemples :

- Installation de protections solaires de type débord, tasseaux, bardage ventilé
- Optimisation de la ventilation naturelle avec des ouvrants adaptés
- Utilisation de système de production d'eau chaude de type chauffe-eau solaire, chauffe-eau thermodynamique
- Implantation de ventilateurs de plafond

Afin que les artisans puissent se former aux fondamentaux de cette norme, un outil de sensibilisation dédié et 100 % local a été créé sur mesure par la Direction des Achats du Patrimoine et des Moyens en collaboration avec la CMA-NC.



Accessible à tous, à tout moment et gratuitement sur smartphone, tablette ou ordinateur, cette formation dure une heure. Rapidité et simplicité d'usage ont été souhaités par le groupe d'artisans calédoniens ayant participé à la conception de ce MOOC. En donnant leurs avis et leurs ressentis sur les modalités pédagogiques, les visuels, les documents téléchargeables, l'outil est ainsi adapté aux spécificités locales et aux besoins des entreprises artisanales. L'objectif est **d'acquérir des compétences de base sur un bâti durable et économe en énergie pour construire, rénover et savoir argumenter auprès de sa clientèle.**

Découvrez dès à présent la vidéo de présentation de cet outil innovant sur notre site www.cma.nc ou sur le site www.rcnc.gouv.nc.

La formation en elle-même y sera disponible en septembre !

+ d'infos :

Chargée de missions CMA-NC, Tél. 28 23 37, TAPEZ 1 ou christelle.vanhee@cma.nc

Obtenir un diplôme : Votre expérience vous le permet !



Obtenir un diplôme professionnel, sur la seule base de l'expérience, même sans formation, c'est possible avec la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Quel que soit votre âge, votre nationalité, votre statut et votre niveau de formation, vous pouvez prétendre à la VAE en remplis-

sant certaines conditions.

Si vous exercez des activités professionnelles, salariées ou non, ou bénévoles (syndicales, associatives), de façon continue ou non depuis au moins 1 an et qui sont en rapport direct avec la certification visée, et si vous pouvez justifier ces expériences, alors, n'hésitez pas à engager une démarche de VAE ! Le CFA de la CMA-NC est Point Relais-Conseil et vous informe sur ce dispositif.

Prochaines réunions d'informations :

En province Sud :

Le 13 septembre à 11h45, au Centre de formation de l'artisanat, à Nouville.

En province Nord :

Le 14 septembre à 11h45 à l'antenne CMA de Koné

+ d'infos et inscriptions :

**Inscription auprès du GIEP-NC
(Groupement pour l'insertion
et l'évolution professionnelles)**

**Tél. 05 07 09 (numéro vert/ Appel gratuit)
Tél. 47 30 14**

Visite en métropole : **Le plein d'idées**

A la suite de sa tournée locale auprès des partenaires et entreprises artisanales entamée depuis sa prise de fonction en février dernier, la présidente de la CMA-NC, Elizabeth RIVIERE, s'est rendue en métropole au mois de juin. Objectif : rencontrer ses homologues des CMA de l'hexagone et de l'Outre-Mer et les acteurs du réseau de CMA France, établissement public national fédérateur du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat. L'occasion d'ouvrir des **pistes de travail communes entre le territoire national, les collectivités ultra-marines et notre archipel, au bénéfice des alternants et artisans calédoniens.**



*Elizabeth RIVIERE
avec le président CMA France et les
présidents des CMA d'outre mer*

Au programme :

- Rencontre avec le président de la fédération française des coopératives et groupements d'artisans (FFCGA).
- Participation à l'assemblée générale des CMA d'outre-mer (COIREMA) ainsi qu'à celle de CMA France.
- Rencontre avec son président Joël FOURNY et échanges avec ses Services (développement durable, formation etc...).
- Visite du CFA du Val de Marne.
- Découverte du mode de fonctionnement du concept-store artisanal de Cergy (boutique partagée dédiée aux métiers d'art gérée par la CMA94).
- Rendez-vous à la Maison de la Nouvelle-Calédonie.
- Rencontre avec le patron et fondateur d'AMORINO, glacier artisanal « made in France » implanté à l'international.

Les élus de la CMA-NC disposent ainsi d'interlocuteurs, de retours d'expérience et d'exemples d'actions, pour encore mieux accompagner et soutenir l'artisanat localement.

Votre CMA **utile !**

Avec près de 5 000 formalités d'entreprises réalisées, **6 700 demandes de conseils et d'appui**, plus de 1 000 personnes touchées par la crise sanitaire et accompagnées dans le cadre de 2 300 contacts, vous avez été nombreux à solliciter les services de développement économique de votre Chambre de métiers et de l'artisanat l'an dernier.

229 adhérents de nos Centres de gestion ont bénéficié d'un soutien comptable.

En matière de formation, 274 alternants ont suivi leur cursus au CFA, tandis que 535 personnes y ont amélioré leurs compétences professionnelles dans l'un des 60 stages proposés en 2021.

Peut-être avez-vous fait partie des 519 exposants sur l'un des 9 Salons organisés à la Maison des artisans ? Ou étiez-vous l'un de ses 38 000 visiteurs ?

Le bilan 2021 de la Chambre consulaire souligne une activité en hausse, malgré 9 semaines de fermeture physique à ses publics. Porteurs de projets, créateurs d'entreprise, professionnels, salariés, conjoints d'artisan, personnes désireuses de monter en compétence : tous ont pu compter sur leur CMA, dans les trois provinces. Preuve que la proximité est l'une de nos valeurs forte...y compris lorsque le service rendu l'est à distance !

+ d'infos :

Direction de la communication CMA-NC- Tél. 28 02 64 ou laure.legall@cma.nc

Votre partenaire peinture
depuis 1970

TOLLENS
Créateur de peinture depuis 1948

unikalo
peintures extérieures

wattyl



**SOCAPOR
Ducos**

22, rue Ampère 98800 Nouméa
+687 28 02 48 www.socapor.nc

Lundi au vendredi 7h00-11h00 / 13h00-17h00
Samedi 7h00-11h00

**VOTRE ACTIVITÉ,
VOS ACTIVITÉS ?
DES DEUX COTÉS,
MIEUX VAUT ÊTRE
BIEN PROTÉGÉ**

*Par le meilleur
partenaire santé !*

CAFAT 40%
+ MPL 60% =
100%
remboursé

**Remboursé
en 72h**

**LA MUTUELLE DES
PATENTÉS & LIBÉRAUX**

www.mpl.nc - mpl@mpl.nc

NOUMÉA : 85 bis route de l'Anse Vata ☎ : **28 15 97** - **KONÉ** : Maison de la Mutualité - ZI Pont blanc ☎ : **47 77 18**

Pensez à demander le taux réduit de TGC sur vos matières premières*

Pour rappel, si vous fabriquez des produits que vous vendez à un taux réduit de TGC de 3% et que vous importez une partie ou l'intégralité de vos matières premières, vous avez la possibilité (sous certaines conditions) de demander à ne payer que 3% de TGC lors de leur importation.

Par exemple, si vous fabriquez des vêtements et que le tissu que vous importez est habituellement taxé à 11% de TGC, vous pourrez réduire ce taux à 3%.

Pour cela il faut remplir certains critères et formuler une demande à la DAE (Direction des Affaires Economiques).

Quelles sont ces conditions ?



Comment faire ?

Cet aménagement du taux de TGC doit être demandé à la Direction des Affaires Economiques, via le site : <https://dae.gouv.nc/pole-actions-economiques-soutien-la-production-locale-acces-au-taux-reduit-de-tgc/taux-reduit-de-0>, ou bien, contactez directement la Direction des Affaires économiques : Service du marché intérieur et des investissements Tél. 23 22 59 - Email : dae.smii@gouv.nc

+ d'infos :

sur cette demande et plus globalement sur la TGC n'hésitez pas à contacter un animateur économique de la CMA-NC : Tél. 28 23 37, TAPEZ 1 ou eco@cma.nc

* sous réserve de modifications dans le cadre de la réforme fiscale (voir page 33)

Nouveau : Un site Internet anti-gaspi pour les pros

La CMA-NC a travaillé conjointement avec la CCI pour créer un site de petites annonces dédié aux entreprises et associations calédoniennes qui souhaitent :

- **Donner, échanger, vendre ou acheter** du matériel non utilisé ou réparable
- **Réutiliser ou réemployer des produits ou matériaux** avant qu'ils ne deviennent des déchets (Ex : palettes, chutes de production, contenants...)
- **Mettre en commun des ressources** partiellement exploitées (Ex : local, machines, parking, transport, personnel, compétences...)

Vous souhaitez contribuer à réduire le gaspillage, favoriser le recyclage et la ré-utilisation ? Vous cherchez à partager un atelier ou des bureaux ? Vous débarrasser de matériaux en bon état ? Faire une vente pour du matériel professionnel d'occasion ? Renouveler votre mobilier ou votre équipement informatique et en faire don à une entreprise ? Vous avez un besoin précis pour votre activité professionnelle ? Déposez votre demande ou votre offre gratuitement en renseignant votre n° RIDET et en remplissant le questionnaire en ligne ! Rendez-vous sur ce nouveau site gratuit et très simple d'utilisation : www.circuitpro.nc

+ d'infos :

Chargée de mission en environnement de la CMA-NC
Tél. 93 41 52 ou dd@cma.nc

Construction : Nouvelle ère



Pour la 1^{ère} Biennale de la construction organisée en Nouvelle-Calédonie, plus de 550 acteurs de la filière bâtiment ont échangé sur l'actualité et le futur de ce secteur qui vit une mutation majeure, dans un contexte de fin des grands chantiers, crise économique et sanitaire et trains de réformes réglementaires initiées depuis 2016. Construire l'habitat calédonien c'est se tourner vers un modèle qui privilégie **la qualité plus que la quantité, engager la transition écologique, développer la performance énergétique, valoriser la dimension océanienne dans les constructions et l'urbanisme**. Telles sont les grandes lignes qui ont émergées au sein des conférences, débats, ateliers, expositions et démonstrations organisées durant ces 2 journées. Il y a été question d'assurance, de formation, d'innovation, de techniques, de matériaux, de financements ... De quoi avoir une feuille de route permettant aux professionnels et aux pouvoirs publics de tracer les contours de l'habitat de demain. L'ensemble des travaux menés en juin seront restitués dans le cadre d'un symposium annoncé pour septembre. A suivre donc !

+ d'infos :

www.rcnc.nc

facebook > Biennale de la Construction Nouvelle-Calédonie
Chargée de missions CMA-NC, Tél. 28 23 37, TAPEZ 1 ou christelle.vanhee@cma.nc

Je recherche...



Création d'entreprise

NOUVEAU SITE

www.cafat.nc

Trouvez l'info qu'il vous faut,
en un coup d'oeil !



**PACK
PRO
NUMÉRIQUE**

ARTISANS,
vos rendez-vous pour
booster votre activité !

InfoTIC | Cré@TIC | Pr@Tic

3 parcours d'information
et d'accompagnement :

- Concevoir et concrétiser vos projets web
- Gagner en visibilité sur les réseaux sociaux
- Développer votre stratégie commerciale

SIMPLE ET RAPIDE

Choisissez le parcours qui vous intéresse.

GRATUIT ET CONCRET

La participation est entièrement gratuite et est exclusivement réservée aux artisans et à leur conjoint.

AVANTAGEUX

En participant vous bénéficiez d'avantages commerciaux négociés chez nos partenaires.



Préinscription

www.cma.nc - Tél. 28 23 37



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat
NOUVELLE-CALÉDONIE

Planning formations

FORMATIONS SUPPORT À L'ENTREPRISE

○ SAVOIR FAIRE DES DEVIS ET DES FACTURES AVEC LE LOGICIEL EUREKA

À Koné : 16 août

1 jour soit 7 heures – tarif : 15 000 F

Apprendre à réaliser des devis et des factures, leur suivi et leur recouvrement. Pour acquérir les compétences pour l'utilisation du logiciel Euréka DEVIS - FACTURES.

○ APPRENDRE À GÉRER SON ENTREPRISE – GESTION NIVEAU 1

À Koné : 8-9 septembre

À Nouméa : 27-28 octobre

À La Foa : 25-26 octobre

2 jours soit 16 heures – tarif : 15 000 F

Pour comprendre les mécanismes de la comptabilité d'entreprise. Pour acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel EUREKA ou sur support papier.

○ EMBAUCHER UN PREMIER SALARIÉ

À Nouméa : 26 septembre

1 jour soit 7 heures – tarif : 15 000 F

Embaucher un premier salarié, connaître les sources de la réglementation en vigueur et choisir le contrat de travail adapté à sa situation.

○ RÉALISER UNE FICHE DE PAIE

À Nouméa : 22-23 août

2 jours soit 14 heures – tarif : 31 500 F

Apprendre les mécanismes de calcul des éléments variables de la fiche de paie pour établir la rémunération à verser à son personnel.



○ COMPRENDRE ET APPLIQUER LA TGC « TAXE GÉNÉRALE À LA CONSOMMATION » À MON ACTIVITÉ

À Nouméa : 5 septembre

1 jour soit 7 heures – tarif : 15 000 F

Comprendre le champ d'application et le mécanisme de la TGC et l'appliquer à son entreprise dans le cas échant.

FORMATIONS TECHNIQUES

○ LES BASES DE LA SOUDURE À L'ARC AVEC ÉLECTRODE ENROBÉE SUR ACIER SAE ET/ OU MIG/MAG

À Nouméa : 5-7 septembre

3 jours soit 24 heures – tarif : 51 750 F

Acquérir un premier niveau technique de qualité pour réaliser des soudures à l'arc, qui est couramment utilisées dans les activités de la métallerie-serrurerie.

○ PERFECTIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

À Nouméa : 19-22 septembre

3 jours soit 28 heures
tarif : 60 000 F

Approfondir ses connaissances en électricité et maîtriser l'installation et la maintenance de petits éléments électriques des bâtiments et des collectivités en toute sécurité.



○ SÉPARATION ET DÉSOSSAGE D'UN VEAU JUSQU'À LA DÉCOUPE DE DÉTAIL ET LA DESTINATION CULINAIRE*

À Nouméa : 1 septembre

1 jour soit 8 heures – tarif : Financement FIAF

Transformer les différents morceaux du veau, en vue de sa commercialisation,

en pièces de détail.

○ SÉPARATION ET DÉSOSSAGE D'UN AGNEAU JUSQU'À LA DÉCOUPE DE DÉTAIL ET LA DESTINATION CULINAIRE*

À Nouméa : 15 septembre

1/2 journée soit 4 heures – tarif : Financement FIAF

Transformer les différents morceaux de l'agneau, en vue de sa commercialisation, en pièces de détail.

○ DÉCOUPE ET PRÉPARATION DE VOLAILLE ET LAPIN*

À Nouméa : 28 septembre

1 jour soit 8 heures – tarif : Financement FIAF

Habillage d'une volaille afin de la brider dans les règles de l'art.

* Ces formations sont gratuites pour les salarié(e)s, elles sont financées par le FIAF.



FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

○ HYGIÈNE ET SALUBRITÉ POUR LES TECHNIQUES DU MAQUILLAGE PERMANENT, DU TATOUAGE, DU PERCAGE

À Nouméa : du 27 au 29 septembre

3 jours soit 21 heures – tarif : 43 500 F

Obtenir l'habilitation réglementaire afin de pouvoir pratiquer, en toute sécurité et dans le respect de la réglementation, les techniques de maquillage permanent, de tatouage ou de piercing.

○ STAGE D'ACTUALISATION HYGIÈNE ET SALUBRITÉ POUR LES TECHNIQUES DU MAQUILLAGE PERMANENT, DU TATOUAGE, DU PERCAGE

À Nouméa : 20 septembre

1 jour soit 4 heures – tarif : 9 000 F

Ce stage annuel d'actualisation permet d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.

● HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LES ÉLECTRICIENS

À Nouméa : 26-27 octobre

2 jours soit 16 heures – tarif : 36 000 F

Préparer le personnel électricien chargé d'assurer des travaux ou des dépannages à exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse et/ou haute tension

● HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LES NON-ÉLECTRICIENS

À Nouméa : 6 septembre

1 jour soit 8 heures – tarif : 15 000 F

Pour préparer toute personne non-électricien chargé des travaux ou des dépannages, à exécuter sur ou au voisinage des ouvrages électriques, de pouvoir les exécuter en toute sécurité.

● GESTES ET POSTURES

À Nouméa : 14 septembre

1/2 journée soit 4 heures

tarif : 9 000 F

Porter et/ou manipuler, en toute sécurité pour sa santé, des charges lourdes.

FORMATIONS COMMERCIALES

● ORGANISÉES À LA DEMANDE, CONTACTEZ-NOUS :

- Répondre aux appels d'offres de marchés publics : 19 et 20 septembre à MARE, 29 et 30 septembre à OUVEA
- Créer sa brochure commerciale
- Mettre en valeur ses produits sur les marchés ou sur son stand
- Techniques de vente en face à face
- Développer sa clientèle : optimiser ses ventes
- Réaliser ses achats à l'international via Internet.

Renseignez-vous !

● Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

● Où s'inscrire ?

Nouméa : Centre de formation de l'artisanat, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à 11 h 30. Tél. : **25 01 73**
Email : **fc@cma.nc**

Pour une formation en province Sud : contactez Émilie THIS. Tél. : **25 01 73**

Pour une formation en province Nord et dans les îles Loyauté : antenne CMA Koné. Tél. : **25 01 73**

EPIFE à LIFOU - Tél. **45 10 98**

● Consultez toute l'année le planning des formations en ligne !

Rendez-vous
sur **www.cma.nc**

LA BNC, PARTENAIRE DES ARTISANS CALÉDONIENS

Rendez-vous sur **www.bnc.nc**
Rubrique **Pro & Entreprises**



**Banque de
Nouvelle Calédonie**
BANQUE & ASSURANCE

www.bnc.nc
Banque de Nouvelle Calédonie

Zoom sur une formation

Règles de salubrité des denrées alimentaires



OBJECTIF GÉNÉRAL

Comprendre et appliquer les règles de salubrité conformes à la réglementation visant à garantir le consommateur contre toute maladie d'origine alimentaire.

COMPÉTENCES ACQUISES

- Apprendre les bonnes pratiques d'hygiène alimentaire.
- Détecter et maîtriser les risques alimentaires.
- Connaître la réglementation et les exigences des services sanitaires SIVAP & DRS.

POUR QUI

Artisan, chef d'entreprise, salarié ou porteur de projet.

CONTENU DE LA FORMATION PARTIE THÉORIQUE

- Savoirs et savoirs-faire en hygiène alimentaire,
- Réglementation en NC : Délibération n°155,
- Obligations, contrôles sanitaires et Pénalités,
- Outils : Méthode HACCP et Guides de Bonnes Pratiques (GBPH),
- Règle des 5M (Main d'œuvre, Milieu, Matériel, Matière, Méthode),
- Marche en Avant.

PARTIE PRATIQUE

- Rédaction de votre Plan de Maîtrise Sanitaire à partir d'un modèle d'étude partiellement rempli, à compléter selon les risques perçus dans votre activité et les connaissances successives intégrées.
- Mise en application des bonnes pratiques d'hygiène à adopter à partir de vos documents, de vos vidéos et/ou de vos photos pour la formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets
- Rédaction en groupe d'un PMS Plan de Maîtrise Sanitaire
- Mise en application à partir de documents et de photos emmenés par les participants.

VALIDATION

- Remise d'une attestation de formation validant les compétences acquises.

LIEUX

- Centre de formation de l'artisanat à Nouville
- Antennes de la CMA de Koné, La Foa et Poindimié.

Prérequis : Toute personne ayant à fabriquer, manipuler, transformer, entreposer, transporter et distribuer des denrées alimentaires

Durée : 8 heures - 1 jour

Horaires : 7 h 30 à 16h 30

Place : 5 à 10 stagiaires

Tarif spécial artisan : 22 500 F

Prix autre public : 30 000 F

FORMATEUR

Professionnel expérimenté et diplômé dans le domaine de la sécurité alimentaire.

**Voir également notre article page 34
sur l'hygiène alimentaire**

**Vous souhaitez vous former
sur ces techniques
+ d'infos et inscriptions**

**Service de la formation continue du CFA
Emilie This : Tél. 25 01 73 - fc@cma.nc**

Le futur H-1 est arrivé.

Découvrez le nouveau STARIA.

**HYUNDAI
STARIA**

• 3, 6 OU 9 PLACES



2 OU 4 ROUES
MOTRICES

BOITE MANUELLE
OU AUTOMATIQUE
8 VITESSES

ROYAL MOTORS

9, route de la Baie des Dames - Ducos
Tél. : 28 59 12 - www.hyundai.nc

Construisons notre pays, économisons l'énergie.



Apprentissage

Pierre-Olivier Delarue, tuteur et Chef d'équipe chez Bois Concept



« J'ai passé un CAP charpente bois en alternance à Paris. J'ai travaillé dans plusieurs régions de France avant de m'installer en Nouvelle-Calédonie où j'ai exercé 10 ans en tant qu'entrepreneur individuel. J'ai rejoint Bois Concept comme chef d'équipe il y a un an. Marcus est le troisième apprenti que je forme dans ma carrière. Ça se passe très bien ! Il est intéressé, intéressant, volontaire, c'est parfait ! C'est un plaisir de travailler avec lui, il est toujours de bonne humeur. Selon la taille des chantiers, on peut être entre deux et une dizaine de charpentiers : je répartis les tâches de chacun pour la journée. Au début, il faut prendre le temps d'expliquer, mettre tout en œuvre pour être en sécurité et acquérir le bon geste. Marcus a déjà participé à la construction de maisons entières en ossature bois, de l'implantation à la couverture. Au quotidien, il apprend à

être second sur une équipe de charpente, cela veut dire que c'est un ouvrier qui sera qualifié pour seconder une équipe. Il sera capable d'exécuter des tâches sans assistance, d'anticiper les tâches à venir sur un chantier, comme par exemple au niveau du levage, savoir régler les aplombs et les fixations correctement. Marcus a toutes les qualités pour être embauché par l'entreprise après son diplôme, et continuer à évoluer ».

Marcus Touyada, alternant en Titre Professionnel Charpentier Bois

Après un CAP maçonnerie à Pouébo, Marcus s'intéresse de près au métier de charpentier. « J'ai vu un reportage à la télé sur les compagnons qui m'a particulièrement intéressé. Je suis allé poser des questions à un compagnon que je connaissais, il travaillait sur un chantier près de chez moi et m'a donné le contact de Noé Bertram, le patron de Bois Concept. J'ai eu un entretien avec lui, il avait vraiment envie de partager son métier. J'ai commencé dans l'entreprise comme manœuvre, jusqu'à ce que le TP charpentier ouvre au CFA en fin d'année dernière. Le duo avec mon tuteur fonctionne très bien, il m'explique les choses, parfois je percute vite, parfois c'est plus long mais il me laisse le temps de réfléchir pour trouver une solution. J'ai appris à faire une implantation de chantier, le levage des murs et les fixations par rapport à la lecture des plans. Au CFA, on apprend les différents types de charpentes, les sortes de structures, les pièces de bois, les fermes... en atelier, on apprend l'épure et la coupe. J'aime l'esprit des compagnons, notre formateur au CFA ne se contente pas de nous apprendre, il nous lègue son savoir-faire, son expérience.

Après mon diplôme en décembre 2022, j'aimerais rester dans la boîte pour acquérir des compétences et de l'expérience. J'ai 25 ans cette année, c'est trop tard pour intégrer le compagnonnage, mais je voudrais aller en France pour rencontrer d'autres compagnons ».

Compétences acquises durant le Titre Professionnel (Niveau 3 équivalent CAP) Charpentier bois

L'alternant en TP charpentier bois est capable, à l'issue de sa formation, de :

- Façonner des pièces de charpente bois de manière traditionnelle.
- Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux en bois de façon semi-industrielle ou par lots.
- Préparer, distribuer et planter les moyens et ouvrages pour un chantier de construction bois.
- Monter une structure bois.

Pour devenir tuteur en TP Charpentier renseignez-vous auprès de Ann-Gwenn LEUDET,
Chargée de Relations Entreprises au Tél. 25 97 40 ou 73 60 37

Journée portes ouvertes au CFA



Le mercredi 5 octobre, le Centre de formation de l'artisanat ouvrira ses portes de 12h à 16h aux entreprises désireuses de recruter un(e) alternant(e), au grand public, aux scolaires et aux structures d'insertion.

Au programme : une visite du CFA, l'accès à tous les ateliers, des dégustations de produits préparés par les alternants en boulangerie, pâtisserie et boucherie, ainsi qu'un atelier questions-réponses pour tout savoir sur l'alternance. Cette journée sera également l'occasion de s'inscrire aux immersions dans les différents ateliers, pour une découverte des métiers, avec, sur demande, l'organisation d'un ou deux jours en cours de pratique au CFA. À noter qu'à la rentrée 2023, une nouvelle formation sera accessible : **le Brevet Professionnel en boulangerie**.

+ d'infos :

Service Alternance du CFA

Tél. 25 97 40 ou formation@cma.nc



SOLUTIONS INTERNET **PRO**

La Petite Ferme

Entre traditions,
partage et connexion
Internet Haut Débit



Lagoon
Business

PARTENAIRE DE TOUS VOS PROJETS

Internet : Voir et être vu

Un artisan **sur Internet**



Bulot Deco est une entreprise de rénovation en bâtiment présente depuis 12 ans en Nouvelle-Calédonie et qui intervient sur tout le territoire. Elle prend en charge les travaux d'aménagements intérieurs, avec une expertise particulière en peinture, parquet, placo... Très active sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram), l'entreprise y donne à voir ses différentes réalisations, traduisant l'étendue des compétences de son équipe de quatre employés. A sa tête, deux frères, Ludovic et Cédric Bulot, qui cumulent 20 ans d'expérience dans le secteur du bâtiment. Ludovic s'occupe de la partie gestion, tandis que Cédric gère les chantiers.

Info futée

À l'heure de la communication digitale, l'écrit tient encore une grande place dans nos échanges. L'inattention et l'urgence génèrent des fautes, des coquilles qui peuvent décrédibiliser l'entreprise. MerciApp est un **correcteur orthographique** en ligne qui s'installe en extension des navigateurs Chrome, Firefox et Edge, et qui permet de détecter les fautes dans tous les textes tapés sur les sites comme Gmail, Facebook, Outlook, Messenger ou LinkedIn. L'application peut également s'installer sur Word, Google Docs et Google Slides. Un outil pratique pour corriger les fautes rapidement avant d'envoyer un e-mail, de publier un contenu ou de partager un document contractuel. Une version gratuite est proposée pour une utilisation occasionnelle.

www.merci-app.com



[Site utile



Le site internet **guichet-entreprises.nc** permet aux artisans de créer une entreprise, la fermer ou déclarer des changements qui peuvent avoir un impact sur celle-ci (changement d'adresse, arrêt partiel, création ou modification d'activités, mariage...), à travers un formulaire unique, pour informer l'ensemble des services administratifs concernés en quelques clics. Attention, ce service **ne s'adresse qu'aux entreprises individuelles**, il n'est pas encore accessible aux sociétés, ni à certaines activités comme le commerce et les activités réglementées du bâtiment, qui doivent encore faire ces démarches physiquement.

Les meilleures références au meilleur prix sont
chez **SOPROTEC** l'exigence de la qualité



Photos non contractuelles . Construisons notre pays, économisons l'énergie

SOPROTEC

DUCOS - 24.95.77 - magasin@soprotec.nc BOULOUPARIS - 46.40.80 - boulouparis@soprotec.nc NORD - 47.50.40 - magasin@soprotecnord.nc

Facebook



**POUR LEUR FAMILLE,
BRICE ET JOANA
VEULENT LE MEILLEUR !**

- ▶ Allocation layette
- ▶ Forfait crèche agréée
- ▶ Crèche et centre
périscolaire mutualistes
- ▶ Ostéopathie
- ▶ Naturopathie, PBA
- ▶ Centre de vacances
familial...

Vous aussi, choisissez la MDF et le Contrat Santé Volontaire. Une couverture attractive,
performante, adaptable à vos besoins. Adhésion en ligne sur www.mdf.nc

LA MDF EST OUVERTE À TOUS

En couverture individuelle
avec le Contrat Santé Volontaire



Vos rendez-vous CMA



Le PACK PRO NUMERIQUE est une offre gratuite de 3 parcours dédiés aux artisans et à leur conjoint pour répondre aux attentes en matière de stratégie commerciale et de visibilité sur Internet.

• InfoTIC

Des réunions d'informations sur les différentes solutions envisageables pour être présent sur Internet :

- 1/ Valoriser mon entreprise sur Internet
- 2/ Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing

Durée des sessions : 1h30

• Cré@TIC

Des rendez-vous individuels pour être accompagné dans la concrétisation de vos projets web.

- 1/ Diagnostic du projet
- 2/ Choix de solutions adaptées
- 3/ Assistance et suivi de la réalisation du projet

• Les ateliers Pr@TIC

1/ Facebook

Créer ou optimiser, paramétrer et promouvoir votre page professionnelle.

2/ Référencer mon entreprise sur Internet

Durée des sessions : 3h30

Agenda **PACK PRO NUMERIQUE**

SESSIONS GRATUITES	LIEUX	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	HORAIRES
Ateliers Pr@Tic					
Valoriser son entreprise sur internet	NOUMÉA			3 octobre	16h - 17h30
Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing	NOUMÉA			10 octobre	16h - 17h30
Facebook : créer sa page d'entreprise et communiquer avec succès sur FB (sur deux matinées)	NOUMÉA	1 ^{er} , 8, 24 et 31 août			8h - 11h30
	DUMBÉA PANDA	10 et 17 août			8h - 11h30
Référencer son entreprise	NOUMÉA		5 septembre		8h - 11h30
Ateliers spécifiques en partenariat avec le cluster OPEN					
• Comment bien rédiger pour le web • Réussir sa campagne emailing	NOUMÉA	2 août			12h - 14h
• Comment assurer et renforcer ma visibilité sur les réseaux sociaux ? • Créer facilement son site web pour booster sa visibilité et ses ventes	NOUMÉA		6 septembre		12h - 14h15
• Comment bien communiquer avec ses clients - Focus RGPD • Comment bien communiquer avec ses clients - Focus marketing	NOUMÉA			4 octobre	12h - 14h15

À noter

En participant à l'une des ces sessions, vous recevez votre carte «Pack Pro Numérique» qui vous permet de bénéficier d'avantages avec nos partenaires

Shop.nc

Lagoon

OPEN

NOUVELLE-CALÉDONIE
ORGANISATION DES PROFESSIONNELS
DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

bpi france

SERVIR L'AVENIR

Financé par
GOUVERNEMENT
CMA

À l'initiative de
FRANCE NUM

Tél. 28 23 37 - tapez 1 et tic@cma.nc - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Agenda **PACK PRO BÂTIMENT**

Créateurs d'entreprise, artisans du gros œuvre, second œuvre et métiers de la finition, vous souhaitez :

- Optimiser votre démarrage d'activité ? • Travailler en toute sécurité et gagner en qualité ?
- Bien vous positionner sur le marché ? • Bénéficier d'avantages exclusifs chez vos fournisseurs ?

SESSIONS GRATUITES	NOUMÉA (8h00 - 12h00/ 13h00 - 15h00)	KOUMAC (8h00 - 11h00/ 13h00 - 15h00)	KONÉ 14h00 - 18h30
Assurer mon développement	30 août 25 octobre	23 août	22 septembre
Décrocher des marchés			
Réaliser le bon devis			
Optimiser mon intervention sur un chantier			

+ d'infos : 28 23 37 - Tapez 1 - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Inscrivez-vous !



Nos permanences et visites d'entreprises

En plus des horaires d'ouverture de nos 5 antennes de Dumbéa-Panda, La Foa, Koné, Poindimié et Koumac, nos agents vous conseillent et se déplacent dans les communes ci-dessous.



			NOS PERMANENCES		NOS VISITES			
			Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes		Un agent de la CMA se déplace dans votre entreprise. Prenez rendez-vous pour une des dates suivantes.			
	Communes	Dates	Heures	Lieu	Créneaux	Contact CMA	Antenne	Tél.
PROVINCE SUD	Boulouparis	9 août, 6 septembre et 4 octobre	8h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Bourail	Tous les jeudis	8h - 11h30	Antenne province Sud				
	Dumbéa, Païta		Avec et sans RDV	Antenne Pôle artisanal Panda	sur RDV	Jessy BONNEFIS	Dumbéa	24 32 62
							Nouméa	28 23 37
PROVINCE NORD	Canala		Sur RDV			Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Kouaoua	11 août et 13 octobre	9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Audrey POABATY	Poindimié	42 74 82
	Hienghène	5 août et 2 septembre	9h - 11h30					
	Houailou	23 août, 15 septembre et 18 octobre	9h - 11h30					
	Koumac	Tous les lundis et mardis	Toute la journée	Antenne CMA Koumac	sur RDV	Noellie POADAE	Koné	47 30 14
	Ouégua	10 octobre		Mairie			Koumac	47 68 56
	Pouébo	22 août		Annexe Mairie				
	Poum	13 septembre		Mairie				
PROVINCE ILES	Lifou	30 et 31 août, 28 et 29 septembre, 25 et 27 octobre	9h - 11h30	Case de l'entreprise	Après-midi sur RDV	Jocelyne HOUMBOUY	Nouméa	28 23 37
	Maré	11 octobre	Toute la journée	Antenne province Îles	Toute la journée			
	Ouvéa	4 août et 6 septembre	Toute la journée	Antenne province Îles	Toute la journée (sur RDV)			

Atelier RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données s'impose à toutes les organisations, avec ou sans salarié, qui traitent de la donnée à caractère personnel (fichier clients par exemple). Cet atelier vous donne un premier niveau de connaissances sur ce règlement et vous permet d'entamer votre mise en conformité.

LIEU	DATES	HORAIRES	CONTACT
ANTENNE CMA POINDIMIÉ	26 août	8H - 10H	42 74 82

Bon à savoir *Employeur*

NOUVEAUTÉ

SMG ► SALAIRE MINIMUM GARANTI ► 955.64 F PAR HEURE - 161 503 F PAR MOIS (BASE 169H)

SMAG ► SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ► 812.31 F PAR HEURE - 137 280 F PAR MOIS (BASE 169H)

	VALEUR DU POINT	JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS
BTP	À compter du 1 ^{er} janvier 2022 : 920 F (Avenant salarial n° 49 du 15 novembre 2021 - Etendu par l'arrêté n° 2022-1123/GNC du 4 mai 2022).	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°48 de 2022) ► 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Boulangerie Pâtisserie	À compter du 1 ^{er} janvier 2022 : 922 F (Avenant salarial n° 26 du 9 décembre 2021 - Etendu par l'arrêté n° 2022-1177/GNC du 4 mai 2022).	4 jours (Article 60 de l'accord, modifié par l'avenant n°13 de 2010) ► 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 2 jours fixés d'un commun accord dans chaque entreprise relevant de la convention
Coiffure	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 969 F (Avenant salarial n°22 du 7 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-493/GNC du 5 mars 2019 - JONC n°3551 du 14 mars 2019).	6 jours (Article 59 de l'accord, modifié par l'avenant n°19 de 2016) ► 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 14 juillet • 25 décembre • 2 jours déterminés par les entreprises parmi les jours fériés énumérés au 1 ^{er} alinéa de l'article 59
Commerce et divers	À compter du 1 ^{er} janvier 2020 : 795 F (Avenant salarial n° 47 du 16 décembre 2020 - Etendu par arrêté n° 2021-313/GNC du 9 février 2021 - JONC n°2375)	7 jours fixes (Article 28, modifié par l'avenant n°46 du 9 décembre 2019) ► 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 25 décembre
Esthétique	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 1076 F (Avenant salarial n°12 du 10 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-491/GNC du 5 mars 2019 - JONC n° 3551 du 14 mars 2019).	7 jours (Article 40 de l'accord) ► 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Hôtels - Bars Cafés...	Voir grille salariale (rémunération par catégorie) , à compter du 1 ^{er} janvier 2019 (Avenant salarial n° 28 du 28 novembre 2018 - Etendu par arrêté N°2019-109/GNC du 15 janvier 2019 - JONC n° 567 du 17 janvier 2019).	8 jours fixes (Article 25 de l'accord modifié par l'avenant n°21 de 2014) ► 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 11 novembre • 25 décembre (NB : Le 15 août peut faire l'objet d'une substitution par un autre jour non déjà férié chômé de la liste, par négociation interne dans l'entreprise. Cette substitution sera définitive une fois actée dans l'entreprise lors de la première négociation).
Industrie	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 780 F (Avenant salarial n°34 du 17 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-683/GNC du 26 mars 2019 - JONC n° 4931 du 4 avril 2019).	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°27 de 2013) ► 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Industries extractives mines et carrières	À compter du 1 ^{er} mai 2022 : 752 F (Avenant salarial n°27 du 26 avril 2022 - En attente de parution au JONC).	6 jours (Article 25 de l'accord) ► 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 25 décembre • 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante dans chaque entreprise
Transports sanitaire et terrestre	À compter du 1 ^{er} janvier 2022 : 1062 F (Avenant salarial n° 20 du 18 novembre 2021 - En attente de parution au JONC).	7 jours fixes (Article 47 de l'accord) ► 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre.

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1^{er} janvier • lundi de Pâques • 1^{er} mai • 8 mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • Assomption • 24 septembre • Toussaint • 11 novembre • Noël**. Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession, les jours fériés chômés peuvent étre décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1^{er} mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

Le risque routier professionnel



Le simulateur de choc frontal « Autochoc »

Une cinquantaine de personnes perdent la vie chaque année sur les routes calédonniennes. Une mortalité 4 fois plus importante qu'en métropole ! Une partie de ces accidents surviennent notamment lors des déplacements nécessaires à une mission professionnelle ou lors des trajets domicile/lieu de travail. Le point sur ce fléau avec Damien Desoutter, de l'association de la prévention routière.

Le risque routier professionnel est l'une des premières causes de décès au travail, quels sont les chiffres ?

Depuis 2010, c'est 48 employés qui ont perdu la vie, majoritairement lors de déplacements liés au risque trajet qui intervient entre le lieu de travail et le domicile.

En marge de cette mortalité glaçante, le risque routier occasionne chaque année plus de **300 accidents** qui conduisent régulièrement à des **arrêts de travail** contraignants pour l'entreprise ou l'artisan.

Nous observons une tendance à la diminution ces trois dernières années, mais très vraisemblablement liée aux confinements et au télétravail.

Quels secteurs d'activités sont les plus touchés ?

Tous les secteurs d'activités sont concernés, du secteur commercial au secteur minier !

Notons néanmoins qu'avec près de 50 % des accidents, les **secteurs du transport**, de l'**industrie** et du **bâtiment**, sont en première ligne puisque multipliant les trajets missions.

Quelles en sont les principales causes ?

La gravité de l'accidentologie routière calédonienne est étroitement liée au comportement du conducteur. Bien trop souvent nous déplorons un manque de discipline concernant le port de la ceinture de sécurité, la consommation d'alcool et de stupéfiant. Une vitesse inadaptée et une négligence face à la fatigue sont aussi des facteurs aggravants que l'on retrouve continuellement.

Quelles solutions existent et quelles actions mettez-vous en place pour lutter contre ce fléau ?

Chaque entreprise devrait **mettre en place un plan stratégique correspondant au risque routier** qui lui est propre : carnet de suivi et entretien des véhicules, installation de GPS contrôleurs d'excès de vitesse sur la flotte de véhicules, politique zéro communication téléphonique au volant, covoiturage, limitation des déplacements, aménagement des horaires de travail, contrôles d'alcoolémie inopinés, installation d'équipements de sécurité sur les véhicules utilitaires. La CAFAT propose d'ailleurs une **aide financière** pour ce type d'installations (cloisons de sécurité, casiers ou étagères aux normes) aux entreprises de moins de 50 salariés.

Les entreprises peuvent également faire appel à l'association de la prévention routière puisque nous proposons des **sensibilisations** sur le risque routier en entreprise. Nous pouvons recevoir une dizaine de personnes sur notre site du Receiving, ou nous déplacer sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Nos ateliers phares concernent le port de la ceinture de sécurité avec le simulateur de choc frontal « Autochoc » ainsi que les parcours pédagogiques avec les lunettes alcool et cannabis.

Plus d'infos :

Facebook : Association de la prévention routière de Nouvelle-Calédonie
Dittt.gouv.nc : les chiffres de l'insécurité routière en Nouvelle-Calédonie
Inrs.fr : guide de prévention du risque routier
Cafat.nc : accès à l'aide financière d'aménagement d'un véhicule utilitaire léger

Bon à savoir Échéances

les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la paierie du territoire, avant le :

AOÛT - SEPTEMBRE - OCTOBRE 2022

JE SUIS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LE REVENU ET TGC)

Mes déclarations :

Je suis redevable de la TGC :

31/10 : Déclaration de TGC du 3^e trimestre, correspondant aux mois de juillet, août et septembre

NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC dès 10 millions de Chiffres d'Affaires

Mes règlements :

- **IRPP : 31/08, 30/09 et 31/10** si je suis mensualisé
- **IRPP : 31/10** pour le paiement du solde (si je ne suis pas mensualisé)

Je suis redevable de la TGC* :

- **TGC : 31/08** versement de la TGC collectée au mois de juillet (CA supérieur à 200 000 000 CFP)
- **TGC : 30/09** versement de la TGC collectée au mois d'août (CA supérieur à 200 000 000 CFP)
- **TGC : 31/10** versement de la TGC collectée au mois de septembre (CA supérieur à 200 000 000 CFP)
- **TGC : 31/10** versement de la TGC collectée au 3^e trimestre (juillet, août et septembre) (CA inférieur à 200 000 000 CFP)

* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Économique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.

Je suis propriétaire foncier :

- **Impôt foncier : 31/08** paiement de l'impôt foncier de l'année en cours (propriétaires de terrains et de constructions fixes permanentes)

* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Économique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.

JE COTISE POUR MA SANTÉ

Mes déclarations :

Aucune déclaration pour les mois d'août, septembre et octobre.

Mes règlements :

- **Mutuelle du Commerce : 10/08, 10/09 et 10/10**, paiement des cotisations de juillet, août et septembre
- **Mutuelle des Patentés et Libéraux (MPL) : 20/08, 20/09 et 20/10** paiement des cotisations de septembre, octobre et novembre (si règlement mensuel)
Ou 20/09, paiement des cotisations du 4^e
- **CAFAT (RUAMM et CCS) : 30/09**, paiement de la cotisation du 4^e trimestre

JE SUIS EN SOCIÉTÉ, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET TGC)

Mes déclarations :

31/08 : Déclaration IS (société clôturant au 30/04) ou 14/09 si déclaration par Internet

31/08 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/01)

30/09 : Déclaration IS (société clôturant au 31/05) ou 14/10 si déclaration par Internet

30/09 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 28/02)

31/10 : Déclaration IS (société clôturant au 30/06) ou 14/11 si déclaration par Internet

31/10 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/03)

Je suis redevable de la TGC :

31/10 : Déclaration de TGC du 3^e trimestre, correspondant aux mois de juillet, août et septembre

NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC, IS et pour les dépôts de Procès-Verbaux dès 10 millions de Chiffres d'Affaires

Mes règlements :

- **IS : 31/08** (société clôturant au 30/09 : 2^e acompte, société clôturant au 31/01 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 30/04 : solde)
- **30/09** (société clôturant au 31/10 : 2^e acompte, société clôturant au 28/02 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 31/05 : solde)
- **31/10** (société clôturant au 30/11 : 2^e acompte ; société clôturant au 31/03 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 30/06 : solde)

Je suis redevable de la TGC* :

- **TGC : 31/08** versement de la TGC collectée au mois de juillet (CA supérieur à 200 000 000 CFP)
- **TGC : 30/09** versement de la TGC collectée au mois d'août (CA supérieur à 200 000 000 CFP)
- **TGC : 31/10** versement de la TGC collectée au mois de septembre (CA supérieur à 200 000 000 CFP)
- **TGC : 31/10** versement de la TGC collectée au 3^e trimestre (juillet, août et septembre) (CA inférieur à 200 000 000 CFP)

* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Économique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.

JE SUIS EMPLOYEUR, JE RÈGLE MES COTISATIONS SOCIALES

Mes déclarations :

15/10 : Déclaration annuelle HUMANIS (CRE / IRCAFEX)

31/10 : Déclaration trimestrielle CAFAT (en ligne obligatoirement si + de 5 salariés)

Mes règlements :

- **Mutuelle du Commerce : 10/08, 10/09 et 10/10** paiement des cotisations de juillet, août et septembre
- **Humanis (CRE et IRCAFEX) : 25/08, 25/09 et 25/10** paiement des cotisations de juillet, août et septembre (entreprise de plus de 9 salariés) ou 25/10, paiement de la cotisation trimestrielle (3^e trimestre) (entreprise de moins de 9 salariés)
- **15/10** : paiement des cotisations Arrco et Agirc du 3^e trimestre
- **CAFAT : 31/10**, paiement des cotisations du 3^e trimestre (prélèvement ou virement bancaire obligatoire si + de 5 salariés)

Lexique :

TGC : Taxe Générale sur la Consommation - **IRPP** : Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques - **IS** : Impôts sur les Sociétés - **RUAMM** : Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité - **CCS** : Contribution Calédonienne de Solidarité - **CRE** : Caisse de Retraite des Expatriés - **IRCAFEX** : Institution de Retraite des Cadres et Assimilés de France et de l'Extérieur - **ARRCO** : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés - **AGIRC** : Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire des cadres

Créer du contenu impactant sur les réseaux sociaux

Aujourd'hui, vous le savez, avoir une présence en ligne et notamment sur les réseaux sociaux est devenu un incontournable de sa stratégie de communication. Selon le dernier baromètre numérique entreprise, 37%¹ des entreprises calédonniennes sont présentes sur les réseaux sociaux.

Vous avez peut-être déjà créé votre page professionnelle sur Facebook, Instagram ou LinkedIn mais passez-vous du temps sur le contenu de cette page ? Il est en effet déterminant sur l'efficacité de ce canal de communication. C'est en ayant du contenu attractif que votre page sera visible, suivie et relayée par vos clients ou potentiels clients. Voici quelques conseils pour capter leur attention sur la durée.

1 : Privilégiez du contenu informatif et pratique

Par exemple, faites apparaître :

- Les coordonnées et la localisation de votre entreprise
- Ses horaires d'ouverture (soyez vigilant quant à la cohérence entre tous vos supports de communication, notamment en cas de changement d'horaires)
- Un descriptif de vos principaux produits et/ou services
- Des informations professionnelles uniquement, ne mélangez pas votre page personnelle et professionnelle

2 : Publiez du contenu vivant et visuel

Mélangez l'image, l'écrit et la vidéo dans vos publications. Faites appel à l'émotion grâce à des photographies de qualité, non pixellisées et originales de préférence.

Utilisez des pictogrammes pour illustrer un concept, cela permet d'alléger les publications.

Astuces : si vous n'avez pas d'images originales, vous pouvez utiliser les banques d'images gratuites comme **www.unsplash.com** (en anglais) ou encore pour les pictogrammes **www.freeimages.com** et **www.icones8.fr**.

3 : Exposez votre expertise avec du contenu à valeur ajoutée

Présentez votre savoir-faire et donnez quelques conseils à vos lecteurs de manière bienveillante. Votre cible aura une image positive de votre entreprise.

Par exemple, un boucher pourra donner des idées de recettes ou informer sur les valeurs nutritionnelles de ses produits ... Un peintre pourra relayer des conseils dans le choix des couleurs, ...

Les petits + :

- Mettez en avant des témoignages de clients satisfaits
- Mettez à disposition des tutoriels. Par exemple, un plombier expliquera comment entretenir ses canalisations (gestes et produits à adopter...).
- Faites des « Tops ». Par exemple, top des « 10 critères

pour bien choisir son pain »

- Rebondissez sur une actualité liée à votre secteur.
- Conseillez des produits en lien avec votre activité.
- Organisez des jeux concours
- Faites interagir vos abonnés en leur posant des questions, en demandant leurs avis, ...

Astuces : Plus vous répondrez aux questions que se posent les internautes, et mieux vous serez référencés dans les moteurs de recherche. Pour savoir ce que recherchent les internautes, rendez-vous sur **trends.google.fr** (gratuit)

NOS REUNIONS D'INFORMATION GRATUITES

Lieu : à la CMA - Nouméa :

- Pack Pro Numérique : Atelier Pr@tic Facebook « Créer ou optimiser, paramétrer et promouvoir votre page professionnelle »
- Atelier OPEN du mardi 06 septembre 12h-14h15 : « Comment assurer et renforcer ma visibilité sur les réseaux sociaux »

+ d'infos et inscriptions :

Conseillère TIC CMA-NC

Tél : 28.23.37 – TAPEZ 1 ou tic@cma.nc



PAITA STEEL

www.paitasteel.nc



L'Art de fabriquer des objets en fer
Grilles, portails, ouvrages métalliques
amélioration de l'habitat, garde corps.

47 morcellement Georget La Tamoa
98 890 PAITA

Tél/Fax : 35 16 06
Mobilis : 78 63 19

QUINCAILLERIE CALEDONNIENNE

DU 1^{er} au 30/04/2022



AYERBE
Ref : 681005
DIABLE PLIANT ALU 90KG
POIDS 7KG
7 800 F
~~10 431 F~~



Ref : 680334
CHARIOT PLATEAU BOIS
150KG 57x29CM
2 250 F
~~3 220 F~~



INGCO
Ref : 681099
DIABLE CHARGE
LOURDE INGCO 150KG
9 000 F
~~14 000 F~~

CONSTRUISSONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE - PHOTOS NON CONTRACTUELLES

13 rue Ampère - Ducos - 98 800 NOUMEA - Tel. 27 47 22
www.quincaillerie.nc - info@quincaillerie.nc



MES FACTURES.NC

LOGICIEL DE GESTION

« OFFRE SPÉCIALE »
Jusqu'au 31 août 2022 :
Frais de mise en ligne, inscription, licence :
OFFERTS !



VOTRE MEILLEUR ALLIÉ
Logiciel calédonien pour :

- Gérez vos factures
- Gérez les règlements
- Gérez vos stocks
- Gérez vos achats
- Faites votre état de TGC pour vos déclarations
- Gérez vos équipes en intervention
- Exportez vos données pour votre comptable (XLCompta, Sage, Quadra...)
- Reporting et synthèse d'activité



FORMATION COMPRIS



UTILISATION HORS CONNEXION

GAGNEZ DU TEMPS EN SAISIE - CONCENTREZ-VOUS ET PILOTEZ VOTRE ACTIVITÉ !

NOUS CONTACTER :  Guillaume GINER  75 60 52  contact@mesfactures.nc

Alternance : Le bon choix pour recruter



L'alternance est une formation qui permet d'apprendre en entreprise tout en suivant des cours théoriques et pratiques en Centre de formation et à l'issue de laquelle l'alternant obtient un diplôme et peut exercer un métier. Ce dispositif d'insertion professionnelle, au cœur du monde du travail, a maintes fois prouvé son efficacité. C'est pourquoi de plus en plus d'organismes et d'établissements en Nouvelle-Calédonie proposent des formations en alternance.

La CMA-NC a été la première sur le Territoire à proposer et à promouvoir l'apprentissage, via son Centre de formation de l'artisanat (CFA) situé à Nouville. La formation est l'une de ses principales missions, car elle vise à proposer de la main-d'œuvre qualifiée aux artisans et à former les professionnels de demain. L'alternance est accessible à tous, sans limite d'âge dès 16 ans depuis 2019 et la réforme initiée par le gouvernement, via la DFPC (direction de la Formation professionnelle continue), pour développer l'insertion professionnelle. L'offre de formation de la CMA-NC s'étoffe et s'adapte chaque année aux besoins et aux attentes des artisans, mais aussi des alternants. Et les résultats parlent d'eux-mêmes : le taux de réussite pour les diplômés frôle les 95 % !

Le recrutement pour l'année prochaine vient de commencer. Pourquoi ne pas devenir tuteur pour transmettre votre savoir, partager vos expériences et la passion de votre métier ? Et saisir ainsi l'occasion de former votre futur salarié !

Dites OUI à un alternant !

Que vous soyez travailleur seul et désireux de faire votre première embauche, employeur aguerri, petite entreprise familiale ou avec de nombreux salariés, structure privée ou publique, si vous avez besoin de compétences dans un métier manuel et l'envie de transmettre, ayez le réflexe alternance ! C'est une solution efficace pour être certain des savoir-faire et savoir-être acquis, former « à sa main » selon vos attentes, celles de votre marché et assurer l'avenir de votre entreprise.

Au-delà de l'aspect professionnel, embaucher un alternant c'est aussi échanger et partager, être à l'écoute, innover et s'adapter, faire évoluer son métier... Bref, c'est aussi une histoire de rencontre. **Les profils de candidats potentiels se sont élargis** : à partir de 16 ans en sortie de 3^e et désormais sans limite d'âge (jeunes diplômés en réorientation, adultes en reconversion professionnelle...).

Une fois son projet défini, des tests et entretiens réussis auprès du CFA, l'alternant cherche lui-même l'entreprise qui l'accueillera et le formera. C'est à lui de rencontrer le chef d'entreprise et de le convaincre de sa motivation et de son investissement personnel.

La formation en alternance dure en général **deux ans avec un contrat à temps plein soit 39 heures par semaine** et 169 heures par mois. L'apprenti est présent trois semaines au sein de l'entreprise pour la partie pratique et technique, et une semaine au CFA pour l'enseignement théorique et technologique.

Avant de l'engager, l'employeur s'assure, en lien avec un Conseiller Relations Entreprises du CFA, que son établissement remplit toutes les conditions pour l'accueillir et que les activités qui lui seront confiées correspondent à celles définies dans les référentiels du diplôme.

Un tuteur est alors désigné pour être le référent de l'alternant

au sein de l'entreprise. Dirigeant ou salarié, il est responsable de sa formation pendant la durée de son cursus. Le tuteur doit être habilité par le CFA et suivre, si c'est la première fois qu'il remplit cette fonction, une formation pédagogique obligatoire et gratuite de 4 heures. Les trois parties peuvent alors signer le contrat unique d'alternance.

LES FORMATIONS EN ALTERNANCE DU CFA

• 5 pôles de compétences pour 13 métiers

- **Métiers de bouche** : boulanger, pâtissier, boucher
- **Soins du corps** : coiffeur, esthéticienne
- **Production** : métallier, menuisier aluminium, charpentier bois
- **Bâtiment** : installateur en froid et conditionnement d'air, électricien, installateur sanitaire et énergies renouvelables, agent de maintenance des bâtiments
- **Automobile** : mécanicien maintenance automobile

• Des diplômes reconnus par l'Éducation nationale, le Ministère chargé du travail et la Nouvelle-Calédonie

- **Le CAP** : Certificat d'aptitude professionnelle, diplôme de niveau 3 (deux ans)
- **Le BP** : Brevet professionnel, diplôme de niveau 4 (deux ans)
- **Le Diplôme de la Nouvelle-Calédonie** : diplôme de niveau 3 (deux ans)
- **Le TP** : Titre professionnel, diplôme de niveau 3 (16 à 18 mois)

TÉMOIGNAGES

Marie-Josée Loza, tutrice et gérante du salon Olympe coiffure

« Il y a 24 ans, j'ai ouvert mon salon de coiffure et, depuis, je prends des alternants. Je les forme et partage avec eux mon savoir-faire, mes expériences... Personnellement, quand l'alternant est motivé et qu'il a envie d'apprendre, c'est très stimulant et cela me donne encore plus envie de transmettre mes connaissances. Récemment, j'ai connu une autre situation : un garçon très motivé et avec du talent ! Une fois son CAP en poche, il a voulu passer son Brevet pour développer ses compétences : je suis très heureuse de l'accompagner depuis le début. Si je devais donner un conseil à un futur tuteur, je lui dirais de discuter et échanger avec le jeune pour voir s'il a vraiment envie de s'impliquer dans cette voie-là, de lui montrer l'envers du décor pour qu'il comprenne bien dans quoi il s'engage. Et puis, il faut partager, être proche et attentif aussi à leur vision... Le relationnel compte beaucoup pour établir un climat de confiance dans les deux sens ! »



Contrat gagnant-gagnant

Le contrat unique d'apprentissage (CUA) est tripartite : c'est un **engagement entre l'apprenti, le tuteur et le Centre de formation**, qui s'inscrit dans le cadre de la réglementation définie par le Code du travail. Le CFA le transmet à la DTE (direction du Travail et de l'Emploi) et à la DFPC. De son côté, le chef d'entreprise fait une déclaration préalable à l'embauche à la CAFAT, comme pour tout salarié, en précisant qu'il s'agit d'un CUA pour obtenir l'exonération des charges sociales.

L'apprenti bénéficie des dispositions applicables au personnel de l'entreprise : convention collective, horaires et jours de travail...

Outre le versement du salaire, l'employeur s'engage à lui assurer une formation professionnelle complète. Le tuteur bénéficie d'un accompagnement personnalisé de la part des équipes du CFA.

Son rôle est en effet primordial dans la formation de l'apprenti que ce soit au niveau technique ou dans les relations humaines. En transmettant son savoir-faire et en partageant ses compétences, le tuteur forme l'apprenant selon ses propres techniques et les valeurs de son entreprise. Il l'accompagne pour l'aider à s'intégrer au sein de l'établissement et entretient avec lui une relation bienveillante. Il veille au développement de son autonomie tout au long de son parcours. Il s'engage à lui donner une formation pratique structurée. Le tuteur doit suivre également sa formation théorique avec un objectif d'acquisition et de développement des compétences.

À l'issue de la formation, l'apprenti est opérationnel et qualifié pour rejoindre directement le monde du travail. Le chef d'entreprise peut décider de renforcer son équipe en le recrutant (non obligatoire). Il peut aussi choisir de poursuivre l'accompagnement si l'apprenti souhaite prolonger son cursus pour une qualification complémentaire ou supérieure.



Avantages pour l'entreprise

- Former un futur collaborateur avec un accompagnement sur mesure du CFA
- Transmettre vos connaissances et savoir-faire, partager vos expériences
- Bénéficier de soutiens financiers pour votre investissement pédagogique
- Accroître et pérenniser votre activité, dynamiser vos collaborateurs
- Instaurer une relation de confiance et d'échanges, source de fierté
- Anticiper les évolutions et développer de nouvelles compétences
- Pourvoir à vos besoins de recrutement plus facilement
- Contribuer à une meilleure qualification dans votre secteur d'activité et dans l'artisanat.

L'entreprise bénéficie de mesures financières, mises en place pour soutenir l'apprentance :

- Le salaire de l'apprenti est exonéré des charges sociales à l'exception de la CSS qui doit être prélevée sur le salaire de l'apprenant
- L'apprenti bénéficie d'une couverture sociale qui est prise en charge par la Nouvelle-Calédonie
- Une aide à l'accompagnement est versée à l'employeur par le gouvernement pour chaque nouveau contrat unique d'apprentance signé, à la fin de la période d'essai (deux mois) de :
 - 50 000 F par contrat signé si le tuteur vient d'être habilité
 - 30 000 F par contrat signé si le tuteur est déjà habilité.

L'employeur s'engage à verser un salaire mensuel minimum à l'apprenti qui varie selon l'âge et son niveau de formation :

1^{re} année :

- 50 % du SMG¹ pour les moins de 21 ans
- 60 % du SMG pour les plus de 21 ans

2^e année :

- 55 % du SMG pour les moins de 21 ans
- 65 % du SMG pour les plus de 21 ans

L'apprenti peut recevoir des primes qui seront exonérées de charges patronales. L'employeur peut aussi décider de le rémunérer d'avantage.

1-Pour rappel, après une revalorisation le 1^{er} mai 2022, le salaire minimum garanti (SMG) a de nouveau été revalorisé depuis le 1^{er} juin. Il est de 945,90 F par heure soit 159 857 F par mois (base 169h).

Le CFA à vos côtés

Pour garantir la réussite de la formation, **les équipes du CFA accompagnent le tuteur et l'alternant** pour que le cursus se déroule dans les meilleures conditions possibles. La relation alternant-tuteur est essentielle ! Aussi, en tant que tuteur, n'hésitez pas à :

- Rencontrer les différents interlocuteurs du CFA : chargé de relations entreprise, conseillère sociale, assistant éducatif, etc.
- Échanger avec nos équipes pédagogiques sur le contenu de la formation.
- Vous informer sur le suivi mis en place (visites en entreprise, carnet de suivi, rencontres...).

En cas de difficultés ou de conflit avec l'alternant, un contact rapide avec votre interlocuteur au CFA vous aidera à trouver une solution en fonction du problème : communication, incompréhension, comportement, respect des horaires...

En tant qu'organisme agréé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Centre de formation de la CMA-NC s'engage à répondre au mieux aux besoins en main-d'œuvre des entreprises artisanales. Il adapte et renforce l'offre et le dispositif de formation aux spécificités du territoire et s'assure de l'efficacité du transfert des connaissances données en termes de pratique professionnelle.

Le CFA travaille également sur la mise en place de formations destinées à un public plus restreint pour certaines niches professionnelles.

Ses projets visent à développer le dispositif de l'alternance et à assurer une qualité tant au niveau de la formation que des attentes des artisans. Et notamment à œuvrer pour que les apprentis puissent poursuivre leur formation et monter en compétence.



« Transmettre et partager son savoir et ses expériences, tout en prenant en compte la relation humaine et l'avenir du jeune qu'on forme est très gratifiant. Devenir tuteur permet de l'accompagner dans son insertion professionnelle en lui donnant envie d'apprendre un métier. C'est à nous de former les artisans de demain ! »

Patrick Christian,
Élu de la Chambre de métiers et de l'artisanat

LE CFA EN QUELQUES CHIFFRES 2021

Taux de réussite : 94,5 %

Taux d'insertion de la promotion 2020 : 84 %

- 50 % en emploi (salariés)
- 25 % en poursuite de formation
- 9 % en création d'entreprise

274 alternants formés, dont 71 % masculins et 29 % féminins

73 % d'entre eux ont entre 16 et 25 ans.

6 000 m² de surface à Nouville et 14 plateaux techniques

Une équipe de 40 personnes dont 17 formateurs

201 entreprises formatrices partenaires du CFA.

99 tuteurs ayant suivi une formation pédagogique.



Recrutement pour 2023 en cours

Le recrutement des alternants et des entreprises formatrices a débuté avec la Semaine de l'alternance **en juillet**. À cette occasion, le Point A qui collabore avec les Chambres consulaires a organisé des journées d'information sur tout le territoire, le forum de l'alternance à Nouméa et des journées portes ouvertes dans les CFA.

La majorité **des contrats d'alternance peuvent être signés dès le mois de décembre** pour une rentrée des 1^{ères} années en février 2023. Plusieurs formations démarrent également en cours d'année : renseignez-vous !

Infos pour les candidats à l'alternance accessibles sur **www.pointa.nc**

Futurs employeurs, rendez-vous sur aussi sur www.cma.nc :

- Rubrique chefs-d'entreprise>employeur>recruter-un-alternant
- Rubrique Alternance

En tant que chef d'entreprise, vous êtes intéressé pour recruter un alternant ?

Contactez dès à présent le Centre de formation de l'artisanat
Tél. : 25 97 40 ou formation@cma.nc



TÉMOIGNAGES

Maxime Hollinger, tuteur chez Bois Concept
Responsable bureau d'étude et chargé d'affaires

« L'entreprise Bois Concept accueille des alternants depuis plusieurs années pour leur apprendre le métier de menuisier ou charpentier. En tant que compagnons du devoir, nous avons à cœur de transmettre notre métier dans les règles de l'art : c'est vraiment important pour nous. Personnellement, je suis arrivé en Nouvelle-Calédonie il y a six ans. Je suis devenu tuteur car je trouve que c'est valorisant d'apprendre son métier à des jeunes, de partager avec eux... J'ai vite compris que le fonctionnement ici était différent de celui de la Métropole. Alors, j'ai dû m'adapter : cela m'a permis de gagner en ouverture d'esprit. Et en échangeant avec les alternants, j'ai même appris des techniques locales sur le travail du bois. Pour l'entreprise, l'alternance est un excellent moyen pour recruter : nous venons juste d'ailleurs d'embaucher un ancien alternant du CFA qui avait fait ses stages chez nous ! »



Ça vous concerne

Affichage des prix : Rappel réglementaire

En cas de défaut d'affichage de prix, des peines d'amendes de 17 900 F à 178 998 F sont appliquées. Le point sur la réglementation avec Cédric Muller, Chef du service de la Protection des consommateurs à la Direction des affaires économiques.



POUR GARANTIR LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS, LA LÉGISLATION CALÉDONIENNE ENCADRE L'AFFICHAGE DES PRIX. QUELS EN SONT LES GRANDS PRINCIPES ?

La délibération 14 portant réglementation économique énonce les différentes règles à respecter, notamment pour les activités artisanales. Le principe général est qu'avant tout achat d'un produit ou d'une prestation de service, le consommateur doit être informé du prix pour qu'il puisse comparer et choisir en connaissance de cause. L'information sur les prix est donc obligatoire, que la vente se fasse en boutique, par Internet ou sur les foires et salons.

Pour les produits, qu'ils soient neufs ou d'occasion, les prix TTC doivent être affichés sur les produits eux-mêmes ou sur un écriteau placé à proximité immédiate. Sachez que pour la majorité des produits préemballés, qu'ils soient alimentaires, d'hygiène et d'entretien, il faut indiquer le prix de vente au détail ainsi que le prix au kilo ou au litre.

Les prix des prestations de services doivent quant à eux être affichés à la vue du public dans le lieu d'accueil de la clientèle. Si le prix d'une prestation ne peut être déterminé à l'avance compte tenu de la nature du bien ou du service, le professionnel doit fournir au consommateur le mode

de calcul utilisé pour fixer le prix. Il peut arriver qu'un très grand nombre de prestations ou de produits crée un problème de lisibilité pour le consommateur et de logistique pour le professionnel. Dans ce cas, la mise à disposition d'un catalogue est possible.

En outre, suivant la nature de la transaction ou à la demande du consommateur, un devis peut être établi. En cas de devis payant, cette information doit faire l'objet d'un affichage. Il en est de même pour les frais supplémentaires comme les frais de dossiers, ou les frais de transport.

CERTAINS PRODUITS ET SERVICES ARTISANAUX SONT SOUMIS À DES RÈGLES SPÉCIFIQUES DE PUBLICITÉ DES PRIX. LESQUELS ET POURQUOI CETTE SPÉCIFICITÉ ?

Des règles spécifiques ont effectivement été prises pour certaines prestations qui peuvent avoir un coût important pour le consommateur mais aussi pour le protéger de certaines pratiques agressives. Ces activités concernent les prestations de dépannage, de réparation et d'entretien de véhicules automobiles, les activités de travaux de climatisation, de plomberie, d'électricité, de maçonnerie, de menuiserie et de peinture. Il en va de même pour toutes les opérations de raccordement, d'installation, d'entretien et/ou de réparation portant sur des équipements électriques, électroniques et électroménagers.

Tous les professionnels dans ces secteurs d'activités ont ainsi l'obligation d'établir un devis détaillé dès lors que le montant estimé de la prestation, devis compris, est supérieur à 20 000 F.

D'autres activités sont également soumises à des règles spécifiques de publicité des prix (travaux photographiques, prestations de coiffure et prestations d'esthétique).

À noter que le site internet de la DAE **dae.gouv.nc** présente plusieurs onglets destinés à informer les professionnels et les consommateurs de leurs droits et obligations en matière d'information et notamment sur les prix.

Le projet de réforme fiscale du gouvernement

Orientations de 2022 à 2023

Le Congrès a voté en mai 2022 une délibération précisant les orientations fiscales qui seront engagées entre 2022 et 2023. Les 23 mesures envisagées par la délibération n° 228 du 5 mai 2022 sont les suivantes :

Objectifs	Mesures	Planning
Stimuler le développement économique et local	Révision de l'impôt sur les sociétés en baissant progressivement le taux de 30% à 25%	2022
	Création d'une redevance routière et réforme des tarifs de la carte grise afin d'alimenter le budget du fonds d'investissement et d'aménagement (FIA) pour permettre de mener une politique de grands travaux	2022
	Mise en place d'une taxe sur les locations saisonnières de meublés de courte durée par l'intermédiaire de plateforme numérique pour abonder l'organisme de promotion du tourisme	2023
	Mise en place d'une taxe sur les nuitées hôtelières	2023
	Mise en place d'une taxe sur les croisiéristes et sur les passagers arrivant par des vols internationaux pour alimenter l'organisme de promotion du tourisme	2023
	Mise en œuvre d'une fiscalité attractive pour les holdings étrangères	2023
	Révision de la défiscalisation locale en la réorientant vers des secteurs prioritaires	2023
Lutter contre les inégalités	Réforme de l'impôt sur le revenu (révision du barème, suppression et plafonnement de niches fiscales, suppression de réduction d'impôt et intégration des dividendes au barème)	2022
	Mise en place d'une taxe sur les plus-values immobilières	2022
	Révision des taux de la contribution calédonienne de solidarité (CCS)	2022
	Adoption d'une loi de lutte contre la fraude fiscale	2022
	Mise en place d'une taxe sur les plus-values mobilières	2023
	Levée de l'exonération d'impôt sur les sociétés sur l'activité commerciale des mutuelles	2023
Pérenniser la ressource fiscale	Redevance sur l'extraction minière pour les communes	2022
	Réforme de la taxe générale sur la consommation (TGC) avec une rationalisation du nombre de taux, une simplification, la suppression des exonérations et la restauration du rendement initialement attendu	2022
	Révision du barème de la contribution sociale additionnelle avec l'ajout d'une tranche supplémentaire à 20%	2022
	Mise en place d'une retenue à la source sur le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises étrangères qui ne disposent pas d'installation professionnelle en Nouvelle-Calédonie	2023
	Mise en place d'une taxation du produit net bancaire	2023
	Réforme de la contribution foncière	2023
Financer les risques et prévoir l'avenir	Révision des prix des tabacs fin 2021 (10% d'augmentation en 2022)	2022
	Mise en place d'une taxe sur les exportations de produits miniers pour les générations futures	2022
	Mise en place d'une taxe sur les produits sucrés	2022
Améliorer le service rendu au contribuable	Assurer le recouvrement de la contribution des patentes et de la licence dès 2021 et prendre les mesures réglementaires dès 2022 pour assumer le recouvrement de la contribution foncière et de l'impôt sur le revenu l'année suivante	2022

 **d'Infos**

Si vous avez des questions, contactez le conseiller de la CMA
la plus proche de chez vous. www.cma.nc

Santé/Sécurité/Environnement

Les règles d'hygiène alimentaire

La sécurité sanitaire des aliments englobe toutes les mesures destinées à proposer des aliments aussi sûrs que possible au consommateur.

En tant qu'entreprise du secteur de l'alimentation, vous êtes responsable de la sécurité sanitaire des aliments que vous produisez et vendez.



La réglementation

En Nouvelle-Calédonie, la salubrité des denrées alimentaires est encadrée par la délibération n°155 du 29 décembre 1998.

En plus de cette délibération, les Guides des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) peuvent vous aider.

Il s'agit de documents de référence, d'application volontaire et conçus par des professionnels du secteur. Ils contiennent des instructions claires et détaillées pour vous aider à mettre en place les différentes règles d'hygiène dans votre établissement.

Il existe plusieurs GBPH pour différentes activités (Ex : fabrication de produits laitiers, glacier, boucherie, fabrication de plats préparés, ...)

Bien qu'il s'agisse de guides métropolitains, la réglementation calédonienne encourage leur utilisation.

Ces guides sont consultables sur le site : www.agriculture.gouv.fr

Avant l'ouverture de votre établissement vous devez vous déclarer auprès :

- De la Direction des Risques Sanitaires (DRS) de la ville de Nouméa, si vous êtes situé sur cette commune
- Du Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire (SIVAP), si vous êtes situé hors de la commune de Nouméa

Si votre projet est conforme aux exigences réglementaires, une autorisation d'exercer vous sera délivrée.

Quelques principes d'hygiène de base

Prescriptions concernant le milieu

- Le lieu d'implantation d'un établissement alimentaire doit être exempt de contaminations éventuelles
 - Les locaux doivent respecter deux grands principes :
 - La séparation des zones sales et des zones propres
- Zone sale : zones de réception des matières premières, zones de stockage, ...

Zone propre : zone de confection des denrées alimentaires

- La marche en avant du produit : Cheminement logique des denrées depuis les zones sales vers les zones propres avec des étapes de décontamination
- Les locaux doivent être conçus de manière à faciliter les opérations de nettoyage et de désinfection.

Prescriptions concernant la main-d'œuvre

- Respecter une grande hygiène corporelle et vestimentaire
- Faire contrôler son état de santé de façon régulière par la médecine du travail
- Être formé à l'hygiène alimentaire ou être encadré par une personne compétente.

Prescriptions concernant le matériel et les machines

- Leurs conception et composition doivent permettre un nettoyage efficace
- Ils doivent être réservés au travail des denrées alimentaires et être en bon état
- Ils doivent être en état de marche, notamment pour les équipements de maintien en température.

Prescriptions concernant les matières

Les matières premières doivent être de qualité. En conséquence, il est interdit de :

- Conserver une denrée alimentaire dont la date limite de consommation est dépassée ou à une température de conservation non conforme
- Utiliser des déchets ou des invendus pour la préparation d'une denrée alimentaire.

La formation « règles de salubrité des denrées alimentaires » du CFA de la CMA-NC.

Objectifs :

- Apprendre les bonnes pratiques d'hygiène alimentaire
- Détecter et maîtriser les risques alimentaires
- Connaître la réglementation et les conditions de maintien de l'agrément.

Tarif artisan : 22 500 F la journée de formation (7h30 à 16h30) Contact : CMA-NC : 25 97 40 ou formation@cma.nc

+ d'infos :

www.davar.gouv.nc :

Onglet « Sécurité sanitaire des aliments »



GENERALI
Pacifique NC DÉLÉGATION
RÉGIONALE

GENERALI NOUMÉA

1 RUE CHARLES PÉGUY
BP 282 - 98845 NOUMÉA CEDEX
Tél. : 27 33 63
Tél. sinistres : 29 25 62
Email : generali@generali.nc

GENERALI KONÉ

RT1 LOT N° 20 DE JARDIN,
RUE LAPITA
BP 27 - 98860 KONÉ
Tél./Fax : 42 84 80
Email : generali.kone@generali.nc

NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE

Professionnel & entreprise



**NOUS SOMMES LÀ
POUR VOUS**

Particulier



RCS Nouméa B693846 - RIDET 0693846 - RIAS NC NC170024

DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ À DUMBÉA

Artisans et chefs d'entreprise.

Le parc d'activités PANDA vous propose des terrains :

- 🌿 Au coeur du **Grand Nouméa**
- 🌿 De toutes **tailles** (à partir de 10 Ares)
- 🌿 Entièrement **viabilisés**
- 🌿 Terrassés ou non terrassés



Choisissez votre terrain
www.panda.nc


PANDA
PARC D'ACTIVITÉS



 **secal**

46 70 10



Lumière sur un artisan électricien

Parcours

Valentin Corap a grandi au Mont-Dore. Après son année de troisième au collège de Plum, il intègre le CAP électricien au Centre de formation de l'artisanat de la CMA-NC, à l'époque sur 3 ans. « J'étais très bon élève mais le fait de me former tout en gagnant des sous m'a attiré. J'ai choisi l'électricité car c'est un domaine vaste et varié. Lorsque j'ai dû trouver une entreprise d'accueil, je me suis présenté chez Electrobasque, seul. J'ai appris par la suite que mon autonomie avait plu à mon patron. J'y suis resté 11 ans, jusqu'en 2019 avant de monter ma propre entreprise ».

A 29 ans, Valentin Corap a déjà 14 ans d'expérience dans le secteur de l'électricité. Engagé dans le métier depuis l'âge de 15 ans, il crée son entreprise, CRP elec, l'année dernière.

« Je garde un bon souvenir de mes trois années au CFA. Monsieur Bertin, notre formateur en électricité, était un super prof, très strict, mais j'ai beaucoup appris avec lui. En entreprise, mon patron m'a laissé des responsabilités dès la deuxième année, j'ai eu beaucoup de liberté pour gérer les chantiers, cela m'a vraiment motivé. Pour les jeunes qui veulent travailler, l'alternance est une très bonne option, percevoir un salaire, c'est très encourageant. »

Après ses trois ans d'apprentissage, Valentin Corap est embauché dans l'entreprise qui l'a formé. Il y restera huit ans de plus. A son tour, il a transmis son savoir-faire. « Chaque année, je m'occupais d'alternants, je gérais mon équipe. Je me suis perfectionné dans mon métier, d'année en année, cela a été très formateur. »

En 2021, encouragé par ses proches, l'artisan se met à son compte. « Je pensais que je n'étais pas prêt, j'avais peur de me lancer, c'est une grosse responsabilité, mais finalement je l'ai fait, et dans un contexte économique compliqué à cause de la crise sanitaire. Je n'avais pas de carnet d'adresses, je n'ai travaillé que 5 ou 6 mois dans l'année, mais fin 2021 cela a commencé à redémarrer. J'ai pu investir dans du matériel et élargir mon champ d'action. Je travaille essentiellement pour des particuliers, le bouche-à-oreille fonctionne bien. J'ai des chantiers aussi via des architectes, un promoteur et, dernièrement, j'ai remporté un appel d'offre chez Enercal. Cela m'encourage à déposer d'autres candidatures pour des marchés publics, j'ai vu que j'avais les capacités à répondre ».



Valentin Corap
électricien, CRP elec

Valentin Corap est spécialisé dans l'électricité bâtiment mais il est aussi qualifié pour le tertiaire, les constructions qui accueillent du public (écoles, docks, bureaux). « Dans une maison ou un appartement, tout est caché, contrairement au tertiaire où tout est apparent. C'est là que l'on voit si l'électricien fait un travail soigné et propre. Je réalise aussi des travaux dans le secteur industriel et sur la ligne haute tension car j'ai passé des formations pour les travaux en hauteur. Cela me permet d'intervenir sur les pylônes, pour la maintenance des lignes électriques. J'ai passé également l'habilitation électrique au CFA, qui est obligatoire, et je prévois de suivre une formation en équipement électrique solaire ».

Depuis peu, le chef d'entreprise a élargi son activité au terrassement et au transport de matériel et envisage d'embaucher une personne d'ici la fin de l'année. « La journée, je fais les travaux chez les clients et le soir, je classe les documents pour le bilan de fin d'année. Je réponds aux mails, j'édite et envoie les devis et les factures. La gestion me prend beaucoup de temps, je comprends mieux la position de mon patron à l'époque. J'exerce le même métier mais il prend une autre dimension car je gère aussi une entreprise. Mon but est de passer en société. »

crpelec6@gmail.com
Facebook : CRP elec

Savoir-Faire

Retour sur le sol calédonien

Parcours

Après un BAC STI génie civil au lycée Jules Garnier, Fabien Guala Molino part faire ses études supérieures à Lyon, où il décroche une licence en sciences de gestion option bâtiment et un Bachelor en management. A son retour en Nouvelle-Calédonie, il travaille durant 2 ans et demi pour une société de voirie et réseaux divers, puis 5 ans dans une entreprise d'espaces verts comme conducteur de travaux. Il crée en 2019 sa propre société, RDSE, acronyme de revêtements de sols extérieurs. *« Notre cœur de métier, c'est la résine. Mais comme nous sommes très tributaires de la météo, et pour répondre à la demande de nos clients, nous proposons également une gamme de revêtements de sols intérieurs ».*

A 35 ans, Fabien Guala Molino est à la tête d'une entreprise artisanale de revêtements de sols de huit employés. Une activité dynamique qu'il a créée il y a un peu moins de 4 ans.

« J'ai une formation dans le bâtiment et je me suis formé en métropole à différents types de résines dès 2014, puis en Australie en 2019 juste avant de créer mon entreprise, retrace Fabien Guala Molino. J'ai formé mon équipe en interne et je fais venir régulièrement les fournisseurs pour qu'ils nous mettent à jour sur les nouvelles techniques et les nouveaux produits. Notre cœur de métier, c'est la résine, mais nous proposons aussi d'autres produits qui requièrent moins de technicité comme le gazon synthétique ou le parquet en PVC... »

En Nouvelle-Calédonie, la problématique de l'humidité et des UV est prégnante et conditionne le savoir-faire des artisans dans le domaine du revêtement de sol extérieur. *« C'est la préparation qui fait la différence, insiste le chef d'entreprise. Si l'on n'est pas bien formé techniquement à cette étape, il peut avoir de mauvaises surprises à court ou moyen terme. Il faut au préalable établir un bon diagnostic du sol existant, vérifier qu'il soit conforme au DTU, le document technique unifié, qui recense les règles de l'art du bâtiment. Il faut observer si les dalles sonnent creux, inspecter la présence régulière de joints de fractionnement, la présence d'un polyane (ndlr : film plastique que l'on met sous les dalles pour protéger de l'humidité), faire des tests de porosité... Ensuite, il faut*



Fabien Guala Molino
Poseur de revêtements de sols, entreprise RDSE

proposer le revêtement adapté à l'usage qui en sera fait. Un revêtement drainant sera intéressant autour des piscines, la résine projetée qui est antidérapante, sera adaptée à une allée piétonne... Lors de la phase d'application, il faut respecter certaines étapes comme le temps de prise de séchage entre les couches, le taux d'humidité... »

L'entreprise calédonienne travaille avec un grand nombre de particuliers mais sa clientèle professionnelle représente 40% de son chiffre d'affaires. *« Au démarrage de l'activité, j'ai rapidement embauché deux salariés. Deux ans après, nous étions huit. Du fait de notre petite taille, je m'occupe aussi du contrôle de chantiers avec mon collaborateur commercial qui a en charge la clientèle de particuliers. Moi je m'occupe des professionnels et des appels d'offres sur les marchés publics. Nous avons également une assistante commerciale et six techniciens. »*

« En Nouvelle-Calédonie, historiquement, on aime le béton, mais aujourd'hui il y a d'autres alternatives. Nous importons des revêtements d'Australie, d'Europe et des Etats-Unis auprès de fournisseurs qui jouent le jeu du développement durable.

Mon objectif est de continuer la structuration de la société, de former un personnel qualifié pour poser de produits performants et innovants », conclue Fabien Guala Molino.

Tél. 30 03 30 - www.rdse.nc
Facebook : RDSENC

Nouveau FORD RANGER 2022



Guides à pince

Les deux guides de fixation situés sur la porte de benne et équipés d'un couvercle à ressort vous permettent de fixer des outils comme sur un établi.



Points de montage

Cachés et protégés par le protège-benne, les points de montage à accès rapide sont conçus pour faciliter le montage sans dommage d'accessoires.



Séparations personnalisables

Des fentes dédiées peuvent accueillir des séparateurs tels que des planches en bois pour segmenter le compartiment.



Ford

G GROUPE
JEANDOT

JOHNSTON&CIE | ROUTE DES PORTES DE FER | NOUMÉA | 28 17 17 | johnston@hgj.nc
PARKING DU NORD | KONÉ | 47 50 60 | parkingdunord@mls.nc
NOS AGENTS : GN AUTOMOBILES KOUMAC 77 23 94 / BOURAIL AUTO SERVICES 77 96 95

Construisons notre pays, économisons l'énergie.

ford.nc





Ma. province,

**PARTENAIRE
DE MON
QUOTIDIEN**

soutient l'économie.

Tous les secteurs d'activités, toutes les entreprises (EURL, PMI, PME, industrielles) sont, pour la province Sud, plus que des partenaires. En toutes circonstances, dans tous les domaines, en création ou en projet d'extension, la province Sud est à l'écoute.

**+ de
7 300**
aides versées
aux entreprises*

1,3
milliard
d'aides versées*

*Chiffres 2021 de la province Sud

province-sud.nc



AGIR POUR
L'AVENIR

